



DECLARATION LIMINAIRE au CTPD du 13 janvier 2009

Monsieur le Président,

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leur emploi et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

Au sein de la fonction publique, et dans notre ministère plus particulièrement, nous revendiquons également une autre politique notamment en matière d'emploi, de rémunérations, et de protection sociale.

Pour toute réponse aux revendications des agents, le Directeur Général de la DGFIP prévoyait d'annoncer les suppressions d'emplois au CTPC Emploi du 16 décembre 2008 portant à 10525 le nombre d'emploi supprimés depuis le 01/09/2005 dans les 2 administrations.

Les OS ont dénoncé le simulacre de dialogue social à la DGFIP en ne se rendant pas à ce CTPC.

Comme ailleurs, les organisations syndicales du Val de Marne attendent du Directeur Général des décisions rapides et positives sur les revendications.

Nous nous opposons à la méthode de passage en force de M. PARINI pour la mise en place des SIP.

Depuis début décembre 2008, plusieurs CTP locaux ont été boycottés par les organisations syndicales afin d'adresser un avertissement à la DGFIP. Nous nous inscrivons dans cette démarche et ne siégerons donc pas à ce CTPD du 13 janvier 2009.

Les organisations syndicales considèrent inadmissible ces suppressions. Les explications données par l'administration apparaissent comme de purs artifices de langage qui ne cherchent qu'à justifier cette politique de suppressions d'emplois.

En ce qui concerne le CTPD du Val-de-Marne, nous dénonçons les 28 suppressions d'emplois pour l'ex DGCP et les 28 prévues à l'ex DGI.

Les organisations syndicales exigent l'arrêt de la politique aveugle des suppressions d'emplois.

Concernant les SIP, 20 suppressions d'emploi à la DGCP sont prévues dans la filière fiscale.

Les SIP se mettent en place progressivement et déjà ce sont 26 suppressions d'emplois Impôt et Trésor qui impacteront les services des SIP au 1^{er} semestre 2009.

Concernant le secteur local, désormais 4 trésoreries dans le Val-de-Marne ont un effectif de moins de 10 agents ce qui nous fait craindre la fermeture de ces services de proximité.

Avec la politique des suppressions massives d'emploi, l'ensemble des agents constate :

- une augmentation de leurs charges de travail,
- une dégradation de leurs conditions de travail (pression de la hiérarchie du fait des indicateurs, perte des repères techniques et humains, formation professionnelle difficile à mettre en oeuvre),
- une augmentation de la polyvalence qui entraîne un stress accru.

Ce qui entraîne :

Pour l'utilisateur et le contribuable :

- une dégradation sans pareille dans l'histoire de la fonction publique, des services et des missions (augmentation des attentes dans les accueils physiques, perte de proximité, désorientation, injustice fiscale, inégalité de traitement des dossiers ...).

Pour l'agent :

- une augmentation du stress et du mal être qui met en danger la santé des agents,
- une exploitation maximum de ses capacités intellectuelles et physiques sans une reconnaissance financière à la hauteur des efforts fournis,
- une perte de repère et une conscience professionnelle frustrée.

Les agents sont unanimes sur un point : Toutes les réformes et fusions générées par les suppressions d'emploi aboutissent à une dégradation insupportable du service public, et de la vie professionnelle et privée des fonctionnaires qui l'assurent.

En conclusion :

Nous exigeons

- l'arrêt de toutes les réformes en cours ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création des emplois statutaires nécessaires (pas d'intérim, ni d'auxiliaires)
- le maintien des missions de l'ex-DGCP et de l'ex-DGI dans toutes les structures de proximité ;
- la reconnaissance des nouvelles technicités et qualifications et l'augmentation des salaires en conséquence.